

Que puis-je faire pour protéger les pies-grièches



Préserver les sites de nidification



Favoriser la végétation autochtone



Conserver les haies, les arbres isolés, les bosquets.



Conserver les épineux, ronce, salsepareille, asperge, aubépine, calicotome, dans les haies et les bosquets



Entretien ces éléments du paysage en hiver

Préserver les zones d'alimentation



Conserver les prairies naturelles et les zones enherbées



Ne pas faucher entre début avril et fin août, pâturage conseillé
Pratiqué une fauche alternée



Mettre en place des zones enherbées non labourées à proximité des haies et des bosquets naturels

- Dans les vignes et les vergers, ne faucher qu'un rang sur deux
- Dans les prairies, laisser une bordure de 5 mètres non fauchée le long des éléments du paysage



Les pies-grièches chassent à l'affût et utilisent en particulier les aubépines, les poiriers sauvages et les prunelliers



Ne pas utiliser d'insecticide et d'herbicide

